

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Les actions des Parcs en agriculture

**Séminaire au Parc naturel régional du Haut-Jura,
Lajoux, 1^{er} et 2 octobre 2015**



Crédit photos : Parc naturel régional du Haut-Jura

SYNTHESE

Novembre 2015

SOMMAIRE

Introduction – page 3

Bernard VUAILLAT, vice-président du Parc naturel régional du Haut-Jura

Bernard DEVIC, président de la sous-commission « Agriculture » de la Fédération des Parcs

Accompagner le développement de l'agro-écologie dans les Parcs : un enjeu majeur – page 4

1) L'agriculture, une place importante dans les Parcs

2) Proposer et diffuser une note d'orientation « Agriculture »

Les Parcs, acteurs au quotidien du développement de l'agro-écologie sur leur territoire – page 7

1. Préservation de la biodiversité : acquisition de connaissances et production de références – page 8

Parc du Pilat / IPAMAC - « Préserver la valeur agro-écologique des prairies du Massif central – Programme milieux ouverts herbacés » / Parc Scarpe-Escaut « Agriculture et zones humides » / Parc du Haut-Languedoc « Herbier numérique / recueil et compilation de données floristiques sur les prairies du territoire »

2. Préservation de la biodiversité : accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles – page 9

Parc du Vercors – Lutte collective raisonnée contre le campagnol terrestre / Parc du Haut-Jura – Programme de gestion intégrée (PGI) - prés boisés / Parc des Alpilles – Programme LIFE préservation des oiseaux remarquables

3. Maintien et mise en valeur des espaces prairiaux : développement d'outils de suivi au service des agriculteurs - page 11

Parc de la Brenne – formation des agriculteurs à la reconnaissance des plantes des prairies / Parc des Volcans d'Auvergne – formation des agriculteurs à la reconnaissance et à la gestion de la flore des prairies permanentes / Parc du Haut Jura – De l'obligation d'enregistrement des pratiques au suivi pour l'ajustement / Parc du Marais Poitevin – Valorisation fourragère des prairies naturelles

4. Développement de systèmes agricoles biologiques et agro-écologiques – page 12

Parc de l'Avesnois – développement de l'agriculture biologique / Parc des Caps et Marais d'Opale – soutien au développement de l'agro-foresterie

5. Préservation du foncier agricole – page 13

Parc Millevalles en Limousin – Projet de réseau foncier / Parc du Pilat – Protéger à long terme des espaces agricoles et forestiers / Parc du Lubéron – réseau foncier agricole / Parc du Marais Poitevin – réhabilitation de surfaces touchées par la déprise agricole / Parc des Alpilles – mise en place d'une animation foncière sur le territoire du Parc

6. Développement de filières locales valorisant le patrimoine naturel et culturel – page 15

Parc des Ballons des Vosges – soutien à la filière cerise à kirsch de Fougerolles / Parc de l'Avesnois – valorisation des vergers hautes tiges / Parc des Ballons des Vosges – création d'un fromage fortement attaché à la race Vosgienne / Parc du Massif des Bauges – Lien éleveurs / apiculteurs « prairies fleuries »

7. Valorisation des produits locaux – page 17

Parc du Morvan – Mise en place d'un réseau de vente de produits du terroir / Parc du Marais Poitevin – Développement d'une marque Parc « Foin » / Parc du Pilat – soutien aux magasins de producteurs / Parc de Chartreuse – association buffets fermiers

8. Soutien au développement de systèmes alimentaires locaux – page 19

Parc de Brière – Projet de développement des Circuits alimentaires en Lien avec le Territoire (CALiTerr') / Parc du Lubéron – Développement d'un système alimentaire territorial / Parc du Vercors – programme Alimentation Santé Territoire / Parc Scarpe Escaut – programme alimentation durable

9. Soutien aux innovations et à l'expérimentation – page 21

Parc de Millevalles en Limousin – Accompagnement GIEE Émergence Bio

Synthèse des échanges – page 22

Présentation de la plateforme « Osez l'agro-écologie » - Philippe Pointereau / Solagro – page 23

Liste des participants – page 25/26

Introduction

Bernard VUAILLAT **vice-président du Parc naturel régional du Haut-Jura**

Créé en 1986, le Parc naturel régional du Haut-Jura réunit 122 communes réparties sur 3 départements (Jura, Ain et Doubs) et 2 régions (Rhône-Alpes et Franche-Comté). Territoire de moyenne montagne, il compte dans son périmètre les principaux hauts sommets du Massif Jurassien. Le climat y est rude et 65 % du territoire est boisé (épicéas, sapins, hêtres).

L'agriculture a toute sa place sur notre territoire. Si les exploitants agricoles ne représentent que 3 % des actifs du territoire, le poids économique de l'agriculture est beaucoup plus important, notamment grâce à la vitalité de ses 4 AOP fromagères : Comté, Bleu de Gex – Haut Jura, Morbier et Mont d'or. L'agriculture joue naturellement un rôle essentiel dans la préservation des paysages, à travers un système d'élevage extensif qui valorise les surfaces en herbe.

Depuis sa création, le Parc a engagé de multiples programmes d'accompagnement de l'agriculture, dans différents domaines : développement des mesures agro-environnementales, soutien aux actions d'ouverture des paysages, économie d'énergie, amélioration de l'accueil du public.

Aujourd'hui, un nouveau champ d'action s'ouvre au Parc : soutenir le développement des autres filières agricoles de plus en plus présentes (viande, fromage fermier, maraîchage,...) et mieux valoriser les produits locaux à travers des systèmes alimentaires territoriaux, notamment via la restauration collective.

Bernard DEVIC, président de la sous-commission **« Agriculture » de la Fédération des Parcs**

Merci aux élus et à l'équipe du Parc naturel régional du Haut-Jura pour l'accueil de ce séminaire « Agriculture ». Le Haut-Jura est une région que pour ma part je découvre. J'ai été surpris par le beau temps et le froid sec de ce matin. Je suis très heureux de présider cette réunion dans ce lieu si joli.

Nous aurons trois temps forts dans ce séminaire :

- ✓ un échange sur la place de l'agriculture dans les Parcs, avec la perspective de rédaction et diffusion d'une note d'orientation sur ce thème
- ✓ la présentation par les Parcs des expériences et actions qu'ils mènent dans le domaine agricole illustrées par une matinée des visites de terrain sur le Parc du Haut-Jura
- ✓ l'intervention de Philippe Pointereau, directeur de Solagro, organisation qui œuvre pour le développement de l'agro-écologie et à l'origine de la plate-forme « Osez l'agro-écologie »

Accompagner le développement de l'agro-écologie dans les Parcs : un enjeu majeur

*Bernard DEVIC, président de la sous-commission Agriculture de la Fédération des Parcs
France DRUGMANT, chargée de mission Agriculture de la Fédération des Parcs*

1) L'agriculture, une place importante dans les Parcs

L'agriculture contribue à l'équilibre économique, environnemental et social des territoires. La préserver, l'accompagner, c'est contribuer au maintien et au développement du potentiel productif territorial mais aussi à la production de biens publics : services environnementaux et territoriaux, emploi, alimentation. L'agriculture est une activité indispensable à l'équilibre de nos territoires.

Cette place particulière qu'occupe l'agriculture dans le développement territorial amène les Parcs à faire de l'accompagnement de l'agriculture une mission à part entière. Ils interviennent de multiples façons : développement des mesures agro-environnementales, soutien au pastoralisme, préservation des ressources en herbe, des prairies comme un bien d'intérêt commun, préservation du foncier agricole, développement de filières et relocalisation de l'économie agricole, promotion des produits, soutien à la diversification agricole (agriculture et tourisme, agriculture et vente directe de produits transformés par exemple).

Par leur action, les Parcs agissent en garants du lien entre l'agriculture et son territoire, entre agriculteurs, acteurs du développement local et citoyens. Ils participent au maintien de l'activité agricole sur des territoires à enjeux : zones de déprise, zones péri-urbaines, zones de montagne. Ils sont également vecteurs de mobilisation et de valorisation des ressources locales pour créer de la valeur ajoutée territoriale en soutenant le développement de filières de proximité. Territoires d'expérimentation et d'innovation, les Parcs développent ainsi une ingénierie au service de l'agro-écologie et sont vecteurs de nouvelles alliances entre l'agriculture, l'environnement, le territoire.

2) Proposer et diffuser une note d'orientation « Agriculture »

a) pour positionner les Parcs dans un contexte agricole et territorial qui évolue

La dernière note des Parcs sur l'agriculture date de 2005. Or, l'agriculture a largement évolué. On peut observer des tendances lourdes :

- ✓ la diminution du nombre d'agriculteurs, à l'échelle de la France
- ✓ une industrialisation de l'agriculture, dans un contexte de mondialisation
- ✓ une segmentation croissante de la production agricole et une spécialisation sectorielle qui éloigne l'agriculture des enjeux des territoires
- ✓ un lien qui se distend entre production agricole et préservation des ressources
- ✓ des politiques publiques qui peinent à maintenir la vocation de développement territorial de l'agriculture
- ✓ l'accélération de l'extension urbaine et de la consommation de terres agricoles au profit de leur artificialisation
- ✓ une montée en puissance de la société civile sur les questions alimentaires accompagnée du développement d'une envie de produits du terroir, de qualité et de plus de sécurité

alimentaire.

Dans ce contexte, il est essentiel pour les Parcs :

- ✓ de réaffirmer l'importance de l'agriculture pour le développement harmonieux des territoires ruraux. Sans agriculture, sans agriculteurs, la qualité des territoires ne serait pas la même, tant d'un point de vue des paysages, de la biodiversité que du potentiel de développement économique.
- ✓ de rappeler quelle agriculture ils défendent collectivement.
- ✓ de faire reconnaître leur action, leur vision tant au niveau local, régional que national, dans le nouveau contexte institutionnel qui se dessine avec la fusion des Régions.
- ✓ de clarifier leur posture, leurs ambitions en matière agricole, tant vis à vis du réseau des Parcs et de leurs partenaires locaux, régionaux ou nationaux que vis à vis des agriculteurs de leur territoire ou plus largement de la société civile.

b) pour rappeler les intentions et actions des Parcs dans le domaine agricole

A travers leurs nombreuses actions et le développement de politiques intégrées sur leur territoire, les Parcs s'engagent en faveur de l'agro-écologie. Les valeurs portées par la marque « Parc », développée depuis près de 20 ans, constituent en cela une trame forte sur laquelle s'appuyer pour rappeler les intentions des Parcs dans le domaine agricole. Une évolution est en cours visant à conforter la dimension marketing et communication de la marque grâce à la création d'une marque unique nationale à vocation commerciale "Valeurs Parc naturel régional" déclinée de la marque institutionnelle et la mise en place d'un plan de déploiement de la marque.

La marque "Parc naturel régional" est une marque collective, protégée, attribuée à des produits et des services. Elle est associée à trois valeurs qui traduisent les intentions des Parcs en matière de développement économique, notamment dans le domaine agricole :

- ✦ un attachement au territoire à travers le soutien à une agriculture qui soit adaptée aux ressources locales et contribuant au développement durable du territoire
- ✦ une forte dimension humaine contribuant au maintien de petites exploitations, attentive au maintien et à la création d'emploi, protégeant et valorisant le patrimoine et les savoir-faire et favorisant l'accessibilité à tous des produits
- ✦ le respect de l'environnement, des ressources naturelles, les producteurs s'attachant à préserver les milieux naturels, la faune, la flore et s'impliquant dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des Parcs.

En s'appuyant sur des exemples, la note d'orientation rappellera la diversité des actions des Parcs dans le champ agricole et insistera sur la plus-value qu'ils apportent :

- * contribution au maintien et à l'installation d'agriculteurs à travers le soutien aux petites structures, dans un contexte d'agrandissement et de disparition des exploitations
- * maintien de systèmes économes et autonomes, qui limitent les intrants et pesticides, les Parcs n'ayant pas vocation à accueillir des élevages hors sols
- * soutien aux systèmes de production vertueux que sont l'agriculture biologique et l'agroforesterie ou au développement de pratiques écologiquement responsables : maintien des prairies, des haies et autres infrastructures agro-écologiques, introduction de légumineuses dans les rotations, etc.

- * maintien et mise en valeur des prairies tant d'un point de vue environnemental qu'agronomique.
- * préservation de la biodiversité animale et végétale, à travers l'acquisition de connaissances scientifiques et l'accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles
- * préservation des sols, tant dans leur vocation agricole (face à l'urbanisation, à la déprise) que dans leur potentiel productif ou leur qualité environnementale
- * préservation et valorisation du patrimoine génétique : semences paysannes, vergers conservatoires, races anciennes ou menacées d'extinction, les Parcs n'ayant pas vocation à accueillir les OGM
- * appui à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée
- * structuration de filières locales et appui à l'émergence de systèmes alimentaires territoriaux, favorisant l'approvisionnement local en restauration collective par exemple.
- * appui à l'émergence et au développement des labels et signes officiels de qualité sur leur territoire
- * expérimentation et soutien aux innovations, comme par exemple le développement de filières innovantes (ex. : plantes tinctoriales en Lubéron, filière chanvre) ou le soutien de projets qui maintiennent la fonction alimentaire des exploitations agricoles tout en valorisant les sous-produits dans des filières « énergie renouvelable »
- * développement d'une vision transversale, invitant à replacer l'agriculture dans un ensemble d'activités économiques plus larges (notion de panier de biens) et considérant l'agriculture comme sujet de société

c) Quelques points de vigilance / suggestions issus des échanges

- ➔ Le domaine agricole croise de multiples thèmes : biodiversité et préservation des ressources, innovation, développement économique et social, diversification, etc. La note de cadrage devra résonner avec les autres notes prévues par la Fédération sur ces différents thèmes.
- ➔ La référence à des objectifs chiffrés est intéressante – ils sont la preuve d'un réel engagement des Parcs - mais elle ne doit pas faire oublier les contextes régionaux qui influent sur les objectifs que chaque Parc peut se donner.
- ➔ La présentation d'exemples issus du réseau des Parcs viendra renforcer le propos.
- ➔ Sur la question spécifique du loup, la position politique de la Fédération des Parcs devra être reprise dans la note « Agriculture ».

Les Parcs, acteurs au quotidien du développement de l'agro-écologie sur leur territoire

Tour d'horizon

Les Parcs agissent de multiples manières dans le domaine agricole. Les expériences présentées à l'occasion de ce séminaire concernent les domaines suivants :

- Préservation de la biodiversité – acquisition de connaissances et production de références
- Préservation de la biodiversité - accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles
- Maintien et mise en valeur des espaces prairiaux / développement d'outils de suivi au service des agriculteurs
- Développement de systèmes agricoles biologiques et agro-écologiques
- Préservation du foncier agricole
- Développement de filières locales, valorisant le patrimoine naturel et culturel
- Valorisation des produits locaux
- Soutien au développement de systèmes alimentaires locaux
- Soutien aux innovations et à l'expérimentation

N.B. : Pour de plus amples informations sur les actions présentées, les contacts se trouvent en fin de compte-rendu

1. Préservation de la biodiversité

Acquisition de connaissances et production de références

Parc du Pilat / IPAMAC¹ - « Préserver la valeur agro-écologique des prairies du Massif central – Programme milieux ouverts herbacés »

En Massif central, on trouve deux types de milieux naturels importants et caractéristiques du Massif : les milieux forestiers et les milieux herbacés. Pour ces derniers, les systèmes d'élevage extensifs qui s'y développent sont herbagers. La diminution du nombre d'agriculteurs, l'intensification des pratiques agricoles, l'urbanisation diffuse font peser une menace sur ces milieux emblématiques et riches de biodiversité.

L'action découle d'un triple constat : une relative mauvaise connaissance de l'évolution des milieux ouverts herbacés, une mauvaise connaissance du lien entre l'état de conservation des prairies (au sens phytosociologique) et les pratiques des agriculteurs, l'existence d'une menace sur ces milieux qu'il faut préserver.

Au sein du réseau IPAMAC, et en partenariat avec les Conservatoires botaniques et les Conservatoires d'espaces naturels, trois axes de travail ont été développés :

- Développement et test sur trois territoires-ateliers d'une méthodologie reproductible sur l'ensemble du Massif central de cartographie fine de la trame agro-pastorale
- Évaluation de l'état de conservation des systèmes herbacés en lien avec les pratiques agricoles sur différents territoires-ateliers et définition d'indicateurs simples du bon état de conservation.
- Gestion et restauration de 6 sites pilotes et mise en place de suivis floristiques et entomologiques selon un protocole commun.

Un premier programme s'achève, financé par le FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Massif central. Il a permis l'élaboration d'une méthodologie de cartographie en continu des espaces prairiaux. En partenariat avec les Chambres d'Agriculture, 5 à 12 exploitations de chaque territoire-atelier ont été enquêtées sur leurs pratiques agricoles. Des relevés botaniques exhaustifs y ont été réalisés par le Conservatoire Botanique du Massif central. Des indicateurs de conservation des prairies ont pu être élaborés. Un troisième volet est engagé visant la mise en place d'actions de restauration. En parallèle, l'attention pour les milieux herbacés s'est accrue en Massif central, avec la perspective de création d'un cluster « Herbe ».

Les limites du projet : la complexité du projet n'a pas permis d'aboutir à un outil fonctionnel de cartographie en continu. Par ailleurs, les éleveurs n'ont pas été associés dès le départ du projet, créant une distance entre la recherche scientifique et les pratiques agricoles.

Parc Scarpe-Escaut « Agriculture et zones humides »

Le territoire du Parc Scarpe-Escaut a été identifié comme un des huit sites pilotes d'un programme national, dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau / Ministère de l'Environnement pour aborder la question de la conciliation de la performance économique des exploitations agricoles avec la préservation des zones humides. Suite à un appel à participation via la lettre agricole du Parc, 15 éleveurs laitiers et allaitants se sont portés volontaires (sur les 350 potentiellement mobilisables sur le territoire). En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, des audits technico-économiques, un inventaire floristique et faunistique des parcelles concernées, une étude sur le parasitisme des animaux ont été réalisés sur chacune des fermes engagées. La part des zones humides dans les exploitations agricoles a été évaluée. 2015 a été l'année du recueil des données. En 2016, une analyse et un croisement des données sont prévus dans la perspective de mettre en

1 Inter-Parcs Massif central

place des actions de préservation et de mise en valeur des zones humides en 2017. A travers une analyse croisée de plusieurs territoires, le programme doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance des zones humides, de mieux comprendre leur place dans les systèmes de production et leur implication sur les choix d'élevage et de proposer un accompagnement vers des pratiques agricoles préservant et valorisant ces milieux.

Parc du Haut-Languedoc « Herbière numérique / recueil et compilation de données floristiques sur les prairies du territoire »

Le concours « prairies fleuries » et le suivi botanique réalisé dans le cadre de la mise en place des MAE ont permis au Parc de disposer de relevés botaniques conséquents, sur plus de 600 parcelles. Toutes ces connaissances méritent d'être valorisées et peuvent augmenter les bases de données régionales de suivi de la faune et de la flore. Trois programmes de communication sur les prairies fleuries ont été mis en place : une exposition sur les prairies fleuries à destination du grand public, la mise en place d'un herbière numérique permettant de reconnaître cinquante variétés emblématiques, la participation à un programme régional d'inventaire de plantes et de pratiques agricoles, en lien avec le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées. Il s'agit de développer une connaissance approfondie des richesses naturelles (faune et flore) des prairies, de partager cette connaissance avec les agriculteurs, les citoyens.

2. Préservation de la biodiversité accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles

Parc du Vercors – Lutte collective raisonnée contre le campagnol terrestre

La forte pullulation des campagnols dans les prairies diminue fortement la production fourragère et risque d'amener les agriculteurs à utiliser des méthodes fortes de traitement avec des impacts importants sur l'environnement. La mise en place de plusieurs méthodes de lutte, raisonnées et plus douces s'avère indispensable pour obtenir des résultats tout en diminuant les risques de nuisances environnementales. Dans le cadre d'un financement CASDAR Agro-écologie et de la Région Rhône-alpes, en partenariat avec l'APAP², la FDGDON³ de l'Isère, la LPO⁴ de l'Isère, le Ciel 38⁵, le Ceraq⁶ et la FREDON⁷ de Franche-comté - INRA, un collectif d'agriculteurs sur deux communes est accompagné pendant 3 ans dans la mise en place de méthodes de lutte contre le campagnol terrestre en commençant par la connaissance de la biologie de l'espèce, la mesure du taux de présence des campagnols, le piégeage, l'utilisation de produits chimiques, comment favoriser les prédateurs naturels du campagnol, le travail du sol...

Suite à la réaction citoyenne s'inquiétant de l'usage de produits chimiques, une réunion de présentation du programme et des mesures d'encadrement prises a été organisée et pilotée par les responsables agricoles. La principale préoccupation des citoyens - la préservation de l'eau - fera l'objet de mesures spécifiques (mesures d'impact sur la ressource).

Limites / difficultés rencontrées : La pullulation est cyclique et quand elle est moins forte, un certain nombre d'agriculteurs se démobilisent. Le rassemblement collectif devient difficile alors que les premiers enseignements du projet mettent en évidence l'intérêt d'agir quand le taux de présence des campagnols est faible, ce qui limitera les pics de pullulation. Cette lutte ne se

2 Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors

3 Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

4 Ligue pour la Protection des Oiseaux

5 Comité Isérois des Eleveurs Laitiers (contrôle laitier)

6 Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne

7 Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

limitera pas à la durée du financement CASDAR, (2014 - 2016), il faut déjà réfléchir à la suite.

Parc du Haut-Jura – Programme de gestion intégrée (PGI) / prés boisés

Face à une déprise agricole forte, à une sous-utilisation de certaines parcelles considérées comme peu productives et un risque d'enforestement, la commune de La Pesse a fait appel au Parc pour mettre en place des mesures correctives et de mise en valeur de son foncier communal.

La commune de La Pesse compte 2460 ha et 5 agriculteurs. Les activités économiques relèvent pour l'essentiel des domaines touristique et agricole. Dans un souci de préservation des paysages et de maintien de l'activité agricole sur l'ensemble du foncier de la commune, un Programme de Gestion Intégrée a été mis en place, à travers un partenariat Commune / ONF / Parc / Chambre d'Agriculture. Il permet de prendre une photo à l'instant t de l'état des parcelles et de faire des préconisations en matière d'aménagement et de réhabilitation.

Le PGI a permis la caractérisation des surfaces, pour l'essentiel des prés boisés ainsi qu'un travail d'estimation de la valeur pastorale de ces parcelles et de leur capacité de chargement. Il permet également la mise en place d'équipements (clôtures, points d'eau) à travers des financements mobilisables (Massif du Jura, FEADER).

Un éleveur de chèvres Angora s'est installé sur la commune. Le PGI doit permettre de soutenir son installation, à travers l'équipement de parcelles de parcours. Un débat persiste : celui de la valeur pastorale de ces espaces, la Chambre d'Agriculture ne prenant pas en compte la valeur des ligneux dans ses référentiels de calcul. Il s'agit pourtant d'une ressource d'alimentation non négligeable pour les troupeaux.

Parc des Alpilles – Programme LIFE préservation des oiseaux remarquables

Ce programme LIFE a été élaboré afin de conforter la biodiversité et la richesse écologique en s'appuyant sur les activités humaines du territoire dont l'agriculture occupe le devant de la scène. Sur les Alpilles, la mosaïque de milieux héberge une biodiversité riche et exceptionnelle dont une avifaune particulièrement remarquable. L'objectif du Parc et de ses partenaires est de trouver des solutions pour intégrer dans les différentes politiques, les projets ou encore les pratiques, les enjeux environnementaux et de préservation de la biodiversité, ceci de manière partagée, tout en menant les actions de conservation. Dans ce cadre, un programme de formation est proposé aux agriculteurs, à raison de 5 journées d'échange par an entre 2015 et 2017.

Les objectifs de ces journées sont multiples :

- Encourager les partages d'expérience entre agriculteurs des Alpilles ;
- Identifier les pratiques à valoriser pour le maintien d'une agriculture de qualité ;
- Évaluer les liens entre agriculture et préservation de la biodiversité ;
- Discuter de l'intérêt des mesures agro-environnementales.
- Encourager des pratiques durables permettant de participer à la préservation de l'avifaune remarquable.

De nombreux partenaires techniques et scientifiques sont associés au Parc pour partager leurs expériences lors de ces journées d'échange.

3. Maintien et mise en valeur des espaces prairiaux

Développement d'outils de suivi au service des agriculteurs

Parc de la Brenne – formation des agriculteurs à la reconnaissance des plantes des prairies

Dans le cadre de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), les agriculteurs doivent réaliser un auto-diagnostic des parcelles qu'ils engagent. Ainsi, ils évaluent la richesse floristique d'une prairie que ce soit pour l'engagement unitaire « Herbe07 » ou pour la mesure systèmes herbagers et pastoraux (Maec SHP). Le Parc de la Brenne a organisé des formations botaniques à la reconnaissance des plantes—à l'attention des agriculteurs volontaires. L'objectif visé était de leur donner une autonomie de diagnostic de l'état "floristique" des parcelles. Ces formations se sont tenues durant huit demies-journées, à raison de 3 groupes d'agriculteurs par demi-journée. Chaque groupe était accompagné par un botaniste. Une centaine d'agriculteurs a assisté aux formations (sur les 162 postulants potentiels), permettant l'auto-diagnostic de 6300 ha de prairies.

La période de formation s'est étalée d'avril à mai. Les agriculteurs ont ainsi eu le temps de réaliser leurs propres diagnostics entre avril et début juin. Au delà de l'aspect botanique, l'intérêt agronomique des plantes, les valeurs aromatiques et médicinales, la valeur mellifère... ont aussi été abordés. A cette occasion, des supports d'animation ont été réalisés (posters, livrets, fiches de saisie).

Limites / difficultés rencontrées : La date tardive cette année du dépôt PAC (15/06) a été "bénéfique" au bon déroulement des formations puisque des diagnostics ont pu avoir lieu jusqu'en juin. Un dépôt PAC au 15 mai n'aurait sans doute pas donné les mêmes résultats. Certains agriculteurs auraient souhaité une formation floristique complémentaire en septembre - octobre mais les nombreuses questions, incertitudes, autour des MAEC ont grandement perturbé le dossier et son animation.

Parc des Volcans d'Auvergne – formation des agriculteurs à la reconnaissance et à la gestion de la flore des prairies permanentes

L'objectif de cette action est de maintenir l'intérêt des éleveurs pour les prairies permanentes et leur richesse floristique, en dehors du concours des prairies fleuries. Depuis 2012 le Parc propose une formation à la reconnaissance et à la gestion de la flore des prairies permanentes aux exploitants agricoles ayant participé au Concours Prairies Fleuries (CPF) de l'année précédente ou signataires de MAE cumulant HERBE_07. La formation reprend le transect du CPF sur une ou deux parcelles, des arrêts permettent d'aborder des sujets comme : la richesse spécifique des prairies permanentes, les plantes indicatrices de pratiques (fauche/pâturation, lisier/fumier, tassement...), les plantes aromatiques ou encore les plantes mellifères etc. A la fin du transect, des herbiers sont distribués aux éleveurs. Dans le cadre d'une convention avec les Chambres d'agriculture 15 et 63, des conseillers participent à cette formation. Ces échanges ont aussi permis de s'extraire de la liste nationale du CPF et de s'intéresser à des plantes qui font plus sens pour le territoire. Entre 2012 et 2015, environ 45 éleveurs ont participé à la formation.

Limites / difficultés rencontrées : La principale difficulté reste la mobilisation des exploitants en dehors de ceux qui ont un intérêt préalable pour la thématique. Afin de toucher plus de personnes, les agriculteurs bénéficiant d'une Marque Parc ou ayant des parcelles sur des sites Natura 2000 sont également invités à participer à cette formation.

Parc du Haut Jura – De l'obligation d'enregistrement des pratiques au suivi pour l'ajustement

Cette action visait à profiter de l'obligation d'enregistrement des pratiques sur des parcelles engagées dans les MAEC pour mettre en place un suivi des pratiques et de leurs effets sur les ressources. Le Parc a élaboré huit fiches pour accompagner l'observation des parcelles engagées dans la mesure SHP, la compréhension des enjeux et permettre des adaptations en terme de pratiques agricoles. Différents thèmes y sont abordés : niveau de consommation des légumineuses, dynamique des ligneux sur les parcelles, niveau de prélèvement global de la strate herbacée, etc. Il s'agit de transformer une obligation réglementaire en une ressource pédagogique, en adaptant les indicateurs choisis au contexte du territoire. Démarré en 2015, ce programme devrait prendre son essor en 2016.

Limites / difficultés rencontrées : concilier le temps d'animation, de formation avec les temps disponible des exploitants. Outil de conseil et d'ajustement de pratiques en cours de test et évolutif. Comme les pratiques, les critères d'observations et d'enregistrement se veulent évolutifs, pour s'adapter à de nouvelles thématiques non envisagées initialement (ajout de critères) ou être simplifiés (suppression de critères visiblement inutiles pour l'exploitant et non obligatoire).

Parc du Marais Poitevin – Valorisation fourragère des prairies naturelles

Le maintien des prairies naturelles est un enjeu majeur pour le PNR du Marais Poitevin. Or, elles sont mal perçues par les éleveurs qui les considèrent comme peu productives, difficilement valorisables. Ils parlent de « prairies pourries ». Il y a un fort enjeu à faire percevoir positivement les prairies humides par les éleveurs. Deux axes de travail ont été initiés en partenariat avec des agriculteurs membres du CIVAM et en lien avec l'INRA :

- le suivi expérimental de prairies : analyse floristique et de la diversité biologique présente
- le suivi de la qualité et de la capacité de production fourragère de ces parcelles : analyse de productivité et valeur agronomique de ces parcelles

Les résultats sont positifs : la production fourragère de ces parcelles n'est pas de si mauvaise qualité que ça, elle présente l'avantage d'être continue et lissée dans l'année. Les effets sur la croissance des animaux sont bien sûr fonction des pratiques de l'éleveur mais les résultats de pesage en entrée et en sortie de parcelles montrent un effet positif sur les troupeaux.

4. Développement de systèmes agricoles biologiques et agro-écologiques

Parc de l'Avesnois – développement de l'agriculture biologique

En 2010, le Parc de l'Avesnois valide dans sa charte l'objectif d'atteindre 30 % de sa SAU en agriculture biologique, dans la région « la moins bio de France ». Son objectif est double : préserver la ressource en eau potable et pérenniser l'élevage herbager. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un comité de pilotage est constitué en 2011, réunissant différents partenaires : Agence de l'Eau, Région, Services déconcentrés de l'Etat, Chambre d'Agriculture, GABNOR, Terre de Liens, Il faudra un an et demi pour réaliser un diagnostic partagé du territoire et définir une stratégie globale. Le plan d'action est lancé en 2014, le Parc en est l'animateur et chaque partenaire met en œuvre les actions en fonction de ses compétences. Il comprend quatre volets d'action :

- Viabilité des exploitations et installation agricole: accompagnement des projets, accès au foncier agricole, autonomie des exploitations (en soja, lupin)

- Développement de la production : accompagnement individuel et collectif des producteurs, étude prospective avec une coopérative laitière sur l'envie de ses producteurs adhérents à passer en bio
- Développement des filières et circuits courts, avec le soutien au développement d'AMAP⁸, de marchés fermiers, d'utilisation de produits locaux dans la restauration collective
- Préserver la ressource en eau, dans le cadre de la participation au réseau Site Pilote "Eau et Bio", animé par la FNAB

Aujourd'hui, 6 % de la surface agricole du Parc est en agriculture biologique. Cela représente 60 % des surfaces en bio de la région Nord-Pas-de-Calais quand le Parc de l'Avesnois ne représente que 10 % de la surface régionale. Une des clés de la réussite de ce projet : l'existence de moyens humains conséquents qui permettent d'assurer la mission de développement : 1 ETP du GABNOR, 1 ETP de la Chambre d'Agriculture et 1 ETP du Parc sont consacrés au projet.

Parc des Caps et Marais d'Opale – soutien au développement de l'agro-foresterie

A la demande d'un agriculteur en grandes cultures souhaitant se lancer dans l'agro-foresterie, un programme d'accompagnement et de suivi de ce projet a été mis en place par le Parc. Au delà de l'intérêt du système agro-forestier en tant que tel, le projet est situé dans un corridor important en matière de biodiversité. Un programme scientifique a été monté, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour suivre les données « biodiversité » : vers de terre, carabes et mener des analyses technico-économiques d'un tel système. En parallèle de cette expérimentation, un groupe d'agriculteurs, chacun individuellement engagés dans l'agro-écologie, s'est formalisé dans une perspective d'expérimentations communes, de production et de diffusion de références. Animé par le Parc, ce groupe travaille en collaboration avec des belges engagés dans la même démarche à travers un programme Interreg.

5. Préservation du foncier agricole

Parc Millevaches en Limousin – Projet de réseau foncier

Terre d'élevage bovin allaitant, le territoire du Parc voit ses fermes s'agrandir et le nombre de ses agriculteurs diminuer. En parallèle, l'accueil de nouveaux arrivants ne cesse d'augmenter, et beaucoup d'entre eux souhaitent s'installer en agriculture sans réussir à accéder au foncier agricole. La demande est également forte pour des légumes, poulets de chair, fromage...

De manière simultanée, trois communautés de communes du Parc ont voulu entreprendre un diagnostic foncier et ont sollicité le Parc pour les accompagner dans cette démarche et notamment les appuyer dans l'élaboration d'un cahier des charges cohérent pour trouver un prestataire adapté et leur permettre de garder la main sur les données du diagnostic. Cette demande multiple a amené le Parc à développer un outil transférable à d'autres communautés de communes qui voudraient s'engager dans un processus de diagnostic agricole et foncier. Le Parc se propose également d'animer un réseau d'élus associé à un groupe de ressource (formé de partenaires techniques sur le foncier) afin d'accompagner les élus dans leur maîtrise du foncier et d'initier de nouveaux diagnostics. Ce réseau proposera notamment un bulletin d'info trimestriel, des formations, des rencontres, un guide des personnes ressources...

Limites / difficultés rencontrées : Arriver à mobiliser les élus. Difficulté à faire comprendre cette démarche aux organismes professionnels (notamment chambre d'agriculture, SAFER...)

8 Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Parc du Pilat – Protéger à long terme des espaces agricoles et forestiers

Du fait majoritairement d'une urbanisation croissante, mais aussi de l'abandon de certains espaces par l'agriculture et de la progression importante de la forêt (plus de la moitié du territoire est boisé), le territoire du Pilat a perdu en 10 ans 6 000 ha de SAU sur les 32 000 ha qui le constituaient. Face à cette situation, le Parc s'est donné l'objectif ambitieux de maintenir 100 % de sa SAU de 2011 à l'horizon 2025.

La stratégie d'actions (en cours de structuration) comporte trois volets :

- **Observer** : à travers la mise en place d'un observatoire de l'agriculture du territoire, d'une étude menée par la SAFER et d'un partenariat avec le Centre de ressources sur le foncier en Rhône-Alpes, le Parc souhaite disposer d'une vision claire des évolutions et des enjeux en matière de foncier agricole sur son territoire. Un partenariat avec la SAFER est également en place sur les secteurs en AOP viticoles dans le but de préserver les espaces à haute valeur écologique non encore plantés.
- **Réglementer** : Le Parc contribue à outiller les collectivités en matière de planification foncière et travaille en lien avec les SCOT pour ce faire (schéma de secteur et plan paysage de la côte rhodanienne avec pour objectif de préserver le paysage viticole et prairial). Aujourd'hui, seules trois communes du Parc n'ont pas de Plan Local d'Urbanisme. L'accompagnement à la mise en place de PAEN en zone périurbaine a notamment été concrétisé sur la vallée du Gier (3102 ha préservé pour l'agriculture depuis 2011). Le Parc accompagne la réflexion et l'élaboration de Zones Agricoles Protégées (ZAP) sur les communes non périurbaines du Parc (2 ZAP ont été créées). Le Parc propose ainsi des études approfondies sur les enjeux agricoles de chaque commune lors de l'élaboration et la révision des PLU.
- **Gérer** : une partie de la stratégie du Parc du Pilat s'appuie sur la reconquête d'espaces agricoles en déprise. Des aides sont apportées via les programmes stratégiques pour débroussailler, déboiser. Une cartographie des friches avec la caractérisation de leurs valeurs écologique et agronomique a été réalisée sur une partie du territoire du Parc.

Les limites du projet : l'objectif de maintien de la SAU gagnerait à être mieux partagé avec les différents acteurs du foncier agricole / la stratégie pour atteindre cet objectif doit être renforcée / la mise en place d'une taxe sur les défrichements pourrait stopper les actions de reconquête de terre agricole.

Parc du Lubéron – réseau foncier agricole

En 10 ans, le territoire du Parc a perdu 17 % de sa SAU. De plus en plus de communes n'ont plus de sièges d'exploitation et la pression foncière est très forte. L'enjeu de maintien des agriculteurs et de préservation de la vocation agricole des terres est important. A travers la mise en place d'un réseau de sites pilotes – et un appel à collectivités volontaires - et grâce au développement de partenariats, le Parc essaie de mobiliser les outils réglementaires, financiers pour construire des solutions de préservation du foncier et de maintien de l'activité agricole. Le travail avec un large panel de partenaires : collectivités, SAFER, Chambre d'Agriculture, ARDEAR, Terre de Liens, Région, Département a permis de faire émerger 5 territoires pour aborder concrètement la question de la préservation foncière. Parmi les expériences réalisées, on peut citer la commune de Gargas, propriétaire d'une ferme. Le Parc y a accompagné l'installation agricole de 3 fermiers à travers un dispositif pilote d'espace-test agricole. Sur les communes de Lauris et Pauget, situées en bordure de la Durance et faisant face à un important enjeu de friches et d'urbanisation, un diagnostic agricole a été mené et devrait déboucher sur la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée)

Parc du Marais Poitevin – réhabilitation de surfaces touchées par la déprise agricole

Sur la partie du Parc la plus éloignée de l'océan, un secteur très humide présente un paysage particulier classé Grand Site de France depuis 2007. Dans ce secteur, le milieu très jardiné des petites prairies n'est plus entretenu, en particulier celles uniquement accessibles par voie d'eau. Le défaut d'entretien des surfaces agricoles entraîne le comblement des réseaux. A travers la volonté du Parc de redynamiser la production agricole dans ce milieu spécifique, environ 770 ha ont été réhabilités, reconquis en prairies au bénéfice de 100 agriculteurs. Les parcelles remises en état font l'objet d'une convention tripartite entre le Parc - maître d'ouvrage-, le propriétaire et le fermier. Des clauses spécifiques de gestion figurent dans la convention, notamment celles relatives au maintien de l'ouverture. L'action est financée grâce au dispositif « Grand Site de France ». Elle s'appuie également sur le besoin important du système allaitant en surface de pâturage, modèle prédominant sur le territoire du Parc.

Parc des Alpilles – mise en place d'une animation foncière sur le territoire du Parc

Les communes du territoire des Alpilles disposent pour la plupart d'une convention d'intervention foncière, qui reste inégalement mobilisée en fonction des moyens, notamment humains, dont disposent les communes. Et, faute d'outils opérationnels, la veille foncière, si elle reste essentielle, ne suffit pas à l'action foncière. Les collectivités comme le Conseil Général et le Conseil Régional disposent également de dispositifs mobilisables sur le territoire. Cependant, afin d'avoir une action efficace, ces différents leviers doivent être coordonnés afin de mieux répondre aux enjeux. Il a donc été proposé un dispositif qui allie veille foncière, animation et outils fonciers auxquels s'ajoute un volet expérimentation afin d'explorer d'éventuelles pistes en la matière. Le dispositif d'animation foncière repose sur une convention entre le Parc, la SAFER, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes, la Communauté de Communes de la Vallée des Baux Alpilles et la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance, pour les volets veille, animation, intervention foncière.

Les objectifs ainsi poursuivis à l'échelle du territoire du Parc sont :

- Dynamiser le marché foncier, conforter les exploitations existantes et remettre en culture des friches
- Rendre le foncier plus accessible en termes de mobilité, d'état de culture, de prix et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- Améliorer le parcellaire agricole et accompagner les porteurs de projets et les communes dans l'exercice de leurs compétences en matière de foncier agricole

6. Développement de filières locales valorisant le patrimoine naturel et culturel

Parc des Ballons des Vosges – soutien à la filière cerise à kirsch de Fougerolles

Le nombre d'exploitants agricoles diminue sur le territoire du Parc des Ballons des Vosges. Des voies de diversification et de consolidation des exploitations doivent être maintenues ou trouvées. La mise en valeur de la production historique de la cerise à Kirsch est un exemple.

La production de cerises a toujours constitué un complément de revenu pour les fermes vosgiennes. Ce système agro-écologique ancien intègre des cerisiers haute-tige dans les systèmes de polyculture-élevage (production laitière essentiellement). La commune de Fougerolles compte environ 10 000 cerisiers et dispose d'une AOC « Kirsch de Fougerolles » obtenue récemment, seule AOC d'eau de vie de fruits à noyaux en France.

Pour maintenir ces vergers hautes tiges et soutenir leur développement, le Parc a mis en place une série d'actions en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute Saône, les communes concernées et le Syndicat de Défense et de Promotion du kirsch AOC :

- mobilisation d'aides financières à la plantation car les vergers sont vieillissants (40 % d'aide sur achats de plants, protections et main d'œuvre). 400 arbres seront replantés cette année avec l'aide du Parc.
- médiation pour mieux faire connaître cette richesse patrimoniale (qualité paysagère et écologique, richesse variétale et savoir-faire) et sensibiliser les agriculteurs aux valeurs ajoutées de cette pratique agro-écologique, avec la réalisation d'un film et d'une exposition qui montrent la place des prés-vergers de cerisiers dans la production agricole d'aujourd'hui

Limites / difficultés rencontrées : Nécessité de monter des dossiers individuels pour les aides aux plantations / Pour le film, difficulté pour mobiliser les agriculteurs comme acteurs de leur propre activité tout au long de l'année

Parc de l'Avesnois – valorisation des vergers hautes tiges

L'Avesnois est un territoire historique de vergers hautes tiges mais leur valorisation s'est totalement arrêtée dans les années 60-70 et les vergers ont petit à petit disparu. Un premier travail conservatoire, dans les années 2000, a permis de retrouver les variétés anciennes et de mettre en place des vergers conservatoires. Aujourd'hui, la production de pommes représente une alternative intéressante pour les agriculteurs du territoire, en plus de contribuer à la préservation d'un patrimoine génétique et culturel. A partir de 2008, le Parc a travaillé avec quelques agriculteurs sur la valorisation économique des vergers de pommes. Une association de producteurs a été créée et a travaillé sur différents projets :

- la sélection de variétés anciennes adaptées
- la création de produits transformés à partir de pommes : jus de pommes / pommes – poires / pommes – mûres / cidre
- l'obtention de la marque « Parc » pour le jus de pomme, dont 20000 l sont produits chaque année.

En parallèle, le Parc a travaillé à la mise en place d'une aide à la plantation (1700 arbres plantés) et d'une MAE vergers (900 € / ha). Des actions à l'attention du grand public : adoption d'essences fruitières locales, pressée collective, formation à la plantation ont permis aussi de faire redécouvrir ce patrimoine au plus grand nombre. Certaines communes ont également replanté des vergers « communaux ».

Limites / difficultés rencontrées : besoin d'accompagnement et donc de moyens humains importants pour maintenir la dynamique / Les producteurs ne souhaitent pas passer d'un collectif de transformation à un collectif de vente, ce qui limite le développement de la commercialisation.

Parc des Ballons des Vosges – création d'un fromage fortement attaché à la race Vosgienne

Pour soutenir le maintien et le développement de la race bovine Vosgienne, le Parc a initié et soutenu le développement d'un produit fortement attaché à cette race. En effet, si le Munster AOC est le fromage emblématique du Massif des Vosges, sa production à partir du lait de vosgienne ne représente qu'un tiers de la production fermière et moins de 5 % de la production industrielle. A partir d'un travail de dégustation et d'analyses des fromages locaux, le Parc a accompagné la démarche d'un groupe de 12 éleveurs de bovins de race Vosgienne en vue de créer un nouveau fromage à pâte pressée cuite. L'intention est de mettre en valeur et de développer la race, ainsi que le territoire auquel elle se rattache. Par contre, la Marque Parc ne pourra pas être proposée car nombre d'éleveurs du Massif des Vosges se trouvent hors du territoire.

Parc du Massif des Bauges – Lien éleveurs / apiculteurs « prairies fleuries »

Le territoire du Massif des Bauges est un territoire d'élevage qui bénéficie de plusieurs AOP fromagères, notamment la Tome des Bauges. Cette AOP impose aux éleveurs des pratiques extensives à travers un cahier des charges contraint (limitation de production de lait par vache, alimentation basée sur l'herbe de la zone...). Le Parc travaille en étroite collaboration avec le syndicat de la Tome des Bauges, qui s'approprie aujourd'hui l'image des prairies fleuries dans la communication sur son produit et va plus loin en travaillant sur les changements de pratiques ou d'itinéraires techniques pour préserver et valoriser la biodiversité des systèmes herbagers (programme CASDAR agro-écologie). Dans ce contexte, la volonté de profiter de la dynamique créée par le concours « Prairies Fleuries » pour développer des actions qui allient préservation des ressources naturelles et développement économique du territoire a permis l'émergence d'un partenariat innovant : relier les éleveurs et les apiculteurs du territoire par la mise à disposition de lieux pour l'implantation des ruches sur les prairies fleuries des fermes d'élevage. Il s'agit de créer du lien entre les acteurs agricoles autour des prairies naturelles. Une soixantaine d'emplacements de ruchers ont ainsi été mis à disposition des apiculteurs du massif des Bauges.

Les apiculteurs ont aujourd'hui mis en place une miellerie collective au sein d'une coopérative laitière où ils utilisent du matériel d'extraction en commun. La miellerie collective est une association qui réunit des petits apiculteurs, des pluri-actifs et des professionnels et qui bénéficie du soutien des collectivités locales. Une partie de ce miel bénéficie de la marque « Parc » : miel produit sur les prairies fleuries. Cette miellerie, développée en lien avec les éleveurs laitiers, et créée dans une coopérative laitière, porte les germes d'un travail en commun à travers la vente au magasin de laiterie, un futur espace muséographique et pédagogique.

7. Valorisation des produits locaux

Parc du Morvan – Mise en place d'un réseau de vente de produits du terroir

Les objectifs du projet :

- Diversifier la production agricole dans un terroir essentiellement dédié à l'élevage allaitant naisseur. Faciliter l'accès aux réseaux de commercialisation dans une région isolée, peu accessible.
- Augmenter la disponibilité en produits du Morvan sur le territoire et à l'extérieur

Le Parc du Morvan accueille sa 11^{ème} marque Parc sur les truites, validée il y a un mois. Il soutient la valorisation des produits du terroir à travers son implication dans l'association « Morvan Terroirs » qui rassemble 25 producteurs locaux autour d'un projet de promotion et de commercialisation. Depuis mai 2013 (de mai 2013 à début 2014, phase expérimentale avec une dizaine de boutiques), « Morvan Terroirs » a mis en place un réseau de vente : 70/80 boutiques/restaurants livrés, 20 producteurs impliqués dans la démarche et pas loin de 100 000€ de produits livrés. Les livraisons (en frais et sec) sont réalisées par une entreprise du territoire qui fabrique des terrines et du jambon (société Dussert). Cette entreprise s'occupe de prendre les commandes auprès des boutiques, de les faire suivre aux producteurs, de ramasser chez les producteurs les colis à livrer, de faire le réassort et la livraison; en contrepartie, le producteur verse à l'entreprise 10% du chiffre d'affaire livré (il n'y a pas de minimum de quantités pour les livraisons). L'association signe le contrat avec l'entreprise qui fait les livraisons et s'occupe de la communication (catalogue produits, catalogue producteurs, site internet). Le Parc accompagne cette démarche depuis 2010 : cabinet d'étude, étude de marché, réunions de groupe, cahier des charges, suivi...

Limites / difficultés rencontrées : Ce projet a pu être mis en place grâce à l'implication des

producteurs mais surtout à la chance d'avoir sur le territoire cette entreprise de transformation (industrielle) qui a une logistique "d'épicerie" (livraison de gros et de petits volumes) sur tout le territoire. La principale limite est cette entreprise qui peut ne pas reconduire son contrat avec l'association car l'opération ne serait pas assez rentable. Les membres de l'association ont déjà pressenti cela et réfléchissent donc dès maintenant aux autres solutions possibles pour la livraison des produits.

Parc du Marais Poitevin – Développement d'une marque Parc « Foin »

Une partie du foin produit en Marais poitevin est vendue à l'extérieur, depuis longtemps. Comment mettre en valeur le fait qu'il s'agit de foin d'un territoire spécifique ? D'autant que valoriser le foin contribue à maintenir les prairies naturelles à travers une entrée économique. Le marquage des produits est un vrai levier pour le territoire du Marais Poitevin, qui n'a toutefois aucune habitude de commercialisation en circuits courts. Suite à une sollicitation du Parc par des éleveurs, un groupe est constitué pour élaborer un cahier des charges « Foin du Parc naturel régional du Marais Poitevin ». Le foin marqué provient de parcelles qui ont une réelle particularité (prairies sur sol sub-saumâtres). Le foin est vendu en petits ballots dans les animaleries, ce qui ne rentre pas en concurrence avec une alimentation des animaux de la ferme.

Parc du Pilat – soutien aux magasins de producteurs

Du fait de sa proximité avec les agglomérations, il existe sur le territoire du Parc de nombreux points de vente collectif de produits agricoles, plutôt situés en bordure du Parc voire à sa périphérie. Les initiatives de création de ces points de vente sont relativement spontanées. Dans le cadre des financements contractualisés avec la Région Rhône-Alpes ou via LEADER, le Parc accompagne les études de faisabilité relatives à la création de point de vente collectif de produits agricoles, ainsi que les investissements pour leur mise en place. Il apporte également son conseil en architecture pour le magasin de vente si besoin.

Un guide « Saveurs du Pilat » a également été édité par la Maison du Tourisme du Pilat (association hébergée, créée par le Parc et dont il est membre) pour présenter l'ensemble des agriculteurs qui réalisent des ventes à la ferme mais aussi l'ensemble des points de vente collectif existants sur le territoire. « Saveurs du Pilat » est aussi un réseau de producteurs recommandés par le Parc du Pilat. Les membres de ce réseau ont tous été sélectionnés après la visite d'une commission qui a vérifié qu'ils répondaient à une série de critères issus des principes du tourisme durable et au regard de leur volonté de proposer un accueil de qualité sur l'exploitation ou au sein du magasin.

Ce réseau contribue à :

- valoriser la qualité des produits, des services et de leur environnement,
- développer des solidarités entre acteurs et secteurs d'activité,
- favoriser les circuits courts de commercialisation et la consommation locale,
- proposer aux touristes une découverte active et responsable du Parc

Parc de Chartreuse – association buffets fermiers

Née de l'initiative d'un groupe d'agriculteurs de proposer un buffet 100 % local à l'occasion du festival Brel organisé à Saint-Pierre de Chartreuse, « l'association des plateaux fermiers » s'est développée en proposant des buffets « clé en main » à partir de produits du territoire à des collectivités, des comités d'entreprises. Le Parc de Chartreuse a accompagné ce groupe d'agriculteurs dans l'émergence de ce projet. En 2015, le chiffre d'affaires de l'activité a été de 25000 € et l'association envisage de créer un emploi pour gérer les buffets.

8. Soutien au développement de systèmes alimentaires locaux

Parc de Brière – Projet de développement des Circuits alimentaires en Lien avec le Territoire (CALiTerr')

Ce projet vise deux objectifs principaux : le rapprochement de l'offre et la demande en produits locaux et l'amélioration de la lisibilité des produits et producteurs locaux auprès des consommateurs et des collectivités locales. Il est mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture 44, le Groupement des Agriculteurs Biologiques 44 et une association de producteurs Terroirs 44, avec le soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, les Communautés d'Agglomération CARENE et CAP Atlantique et la Communauté de Communes de Pont-Château Saint Gildas des Bois.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions autour des circuits alimentaires de proximité et de qualité se sont développées sur le territoire. Forts de ces réussites, les partenaires ont eu la volonté de passer d'une logique d'actions ponctuelles à une véritable stratégie de développement et d'accompagnement de ces circuits alimentaires de proximité et de qualité. Suite à une première phase de diagnostic (en 2013), un plan d'actions a été élaboré. Cette phase opérationnelle a débuté depuis fin 2014. Les actions menées sont de plusieurs sortes :

- construction d'un projet alimentaire de territoire basé sur une charte d'engagement des acteurs avec l'objectif de favoriser l'interconnaissance (agriculteurs, métiers de bouche, restauration collective, consommateurs, élus...)
- animation et formation des acteurs de la restauration collective (programme de rencontre élaboré en lien avec le CNFPT)
- accompagnement des communes sur l'introduction des produits locaux dans la restauration collective et la dynamisation des marchés traditionnels
- rapprochement de l'offre et de la demande en accompagnant les porteurs de projet (magasins de producteurs...) ou par des événements professionnels (salon des professionnels des produits locaux)

Limites / difficultés rencontrées : concertation difficile entre les partenaires sur le type d'agriculture à intégrer

Parc du Lubéron – Développement d'un système alimentaire territorial

Le Luberon bénéficie de 13 AOP / IGP qui concernent 2000 agriculteurs. Valoriser les produits localement est un enjeu pour le territoire. Depuis 2009, le Parc s'est énormément engagé dans les circuits courts, la relocalisation alimentaire et le développement de systèmes alimentaires locaux. Une grande variété d'actions sont menées, dans un souci de permettre aux habitants de se ré-approprier la production et l'alimentation :

- accompagnement de la mise en place de lieux de vente des produits : marchés paysans, vente collective à travers des AMAP, magasins paysans. Le Parc accompagne les projets. Aujourd'hui, une envie naît autour de la mise en place d'ateliers collectifs de transformation
- accompagnement du projet « De la ferme à ta cantine », en lien avec la restauration collective. Vingt-sept communes participent à cette opération et 1 enfant sur 2 bénéficie de cette opération. Il s'agit autant d'une action alimentaire (développement de repas à base de produits locaux) que pédagogique autour de la question « pourquoi c'est bon de manger local ? ». Le Parc dispose de référents dans chaque commune impliquée : un élu et le(la) cuisinier.ère. Depuis 2009, grâce à un financement LEADER, 27 communes sont impliquées sur les 35 qui sont en gestion directe de leur cantine.

- appui au développement de filières courtes : le Parc appuie la mise en place de vergers paysans, en fournissant notamment des plants issus du verger conservatoire. L'objectif de conforter des filières en circuit court valorisant des variétés anciennes s'est concrétisé tout particulièrement par la mise en place d'une filière « pain au blé meunier d'Apt », du blé au pain. Un travail sur de la sélection participative avec les agriculteurs s'est mis en place dans ce cadre.
- communiquer à travers un site internet « Luberon dans votre assiette » : on y trouve des informations sur les productions du territoire, sur les actions menées par le Parc dans le domaine. Un livre, « Je mange local en Luberon », a été réalisé et édité avec les cuisiniers des cantines. Une collaboration avec des associations culturelles a donné lieu à un cycle de projection de films, de débats sur le thème « Regard sur le monde de l'assiette ».
- un projet de marquage « Bistrot du Parc » est à l'étude, qui permettra d'associer les restaurateurs au programme dans son ensemble.

Parc du Vercors – programme Alimentation Santé Territoire

L'objectif de départ était de davantage approvisionner en produits bio et/ou locaux les centres de vacances et la restauration collectives dans les écoles. Le programme a évolué vers l'approvisionnement au delà des limites du territoire du Parc du Vercors pour les producteurs fermiers et les petites unités de transformation (coopérative laitière...). De plus, la demande de la restauration collective se porte aussi sur des produits non disponibles sur le territoire, ce qui engendre des relations avec les territoires voisins, ce qui peut permettre de créer un besoin, une diversification, voir des installations agricoles sur ces produits.

Initié en 2005 pour mieux approvisionner les centres de vacances du Vercors en produits locaux et/ou bio, le Parc du Vercors pilote depuis 2010 ce programme sur l'alimentation et la santé sur son territoire autour de deux enjeux : “se nourrir”, (susciter et accompagner la demande d'une alimentation de qualité), et “s'organiser”, (soutenir les initiatives qui améliorent l'offre alimentaire biologique et locale de qualité). Pour mettre en actions tout cela, un levier : “changer”, (promouvoir et accompagner des changements durables des attitudes alimentaires et professionnelles) en ciblant les collectivités en charge de restauration collective, les acteurs de la restauration touristique, les producteurs et filières, les artisans des métiers de bouche, les plateformes de distribution, les publics en situation de précarité sociale, la restauration lors d'évènements...

Depuis 2010, différentes réalisations : le développement d'une plate-forme d'approvisionnement pour faciliter l'accès aux produits locaux a été étudiée mais a vite été abandonnée, un travail sur la nutrition a été engagé dans l'objectif de former, d'accompagner et de sensibiliser les cuisiniers à un meilleur équilibre des menus, un restaurateur privé approvisionne deux crèches d'une communauté de communes....

Limites / difficultés rencontrées : C'est un programme multi-partenarial et au fur et à mesure que l'on déroule un fil, on se rend compte que les intervenants sont nombreux (éducation, service de santé, service sanitaires...). C'est une difficulté tout en étant une richesse. D'autre part, les limites géographiques du territoire sur lequel on travaille ne doivent pas être étanches ; selon les sujets, les interlocuteurs, les limites sont différentes.

Parc Scarpe Escaut – programme alimentation durable

Face aux enjeux de santé publique et à un contexte social difficile, la région Nord-Pas-de-Calais s'est engagée dans la conception d'un référentiel de consommation durable. Les élus du territoire du Parc ont souhaité s'engager dans ce programme régional. L'intention du Parc est de décliner le référentiel régional en un référentiel local. Des ateliers participatifs ont été mis en place pour créer des lieux de débat et d'apprentissage. Par exemple, une animation de théâtre forum « Portraits des mangeurs / portraits démangeurs » tourne sur le territoire pour aborder la question de l'alimentation. L'année 2015 doit permettre de faire un état des lieux des besoins pour permettre la mise en place d'un programme d'actions en 2016.

9. Soutien aux Innovations et à l'expérimentation

Parc de Millevaches en Limousin– Accompagnement GIEE Émergence Bio

L'engagement du Parc de Millevaches dans ce projet visait trois objectifs : développer des innovations à l'échelle des fermes pour valoriser les ressources (méthaniseur) ; créer de nouvelles activités agricoles ; accompagner la coopération et la mutualisation entre agriculteurs.

Avec l'appui du Parc est créé en 2014 un GIEE , autour d'un projet de méthaniseur. L'utilisation de la chaleur du méthaniseur, mis en place par un GAEC en agriculture biologique, doit permettre l'installation d'un jeune en maraîchage bio, d'un autre en poulets de chair bio ainsi que le séchage de plaquettes pour la communauté de communes et le chauffage d'une ferme-auberge. Ce projet de coopération entre agriculteurs permet d'utiliser au maximum la chaleur du méthaniseur, tout en permettant des installations agricoles sur des productions très demandées par les consommateurs et très difficiles sans chaleur dans le contexte du plateau de Millevaches.

Limites / difficultés rencontrées : un montage assez lourd et chronophage du projet car beaucoup de partenaires / un projet assez onéreux

Synthèse des échanges

Conserver et développer des moyens pour analyser, agir et transmettre

- Pour mener des projets sur les territoires, il faut des moyens d'animation. Les Parcs doivent disposer de moyens humains minimum pour porter des projets cohérents.
- Les actions de formation doivent permettre de former des agriculteurs qui deviennent eux-mêmes ambassadeurs de bonnes pratiques, permettant un essaimage des pratiques et créant une capacité de « passer à une échelle supérieure » sur les territoires.
- La collaboration avec la recherche, le développement de programmes de recherche appliquée ont pour vocation de convaincre, de bouleverser les idées reçues. Les résultats doivent pouvoir être transférés. Chaque Parc produit de la méthode, des outils qui doivent être transférables même s'ils doivent aussi être adaptés au contexte de chaque territoire.

Poursuivre le dialogue avec le monde agricole dans un contexte de plus en plus « encadré »

- Mettre en lien les pratiques agricoles et la préservation de la biodiversité est une activité de « fond » pour les Parcs, un fond de roulement. Mais, ils n'ont pas vocation à contraindre les agriculteurs. Or, le contexte réglementaire complique les relations avec le monde agricole, le travail de terrain. Les Parcs doivent continuer à animer le dialogue territorial, en développant des outils d'accompagnement des politiques publiques, outils concrets et adaptés au territoire (ex : cahier d'enregistrement Haut-Jura).
- Les Parcs agissent pour donner un sens « économique » aux ressources naturelles : préserver l'environnement peut être source de plus-value économique pour les exploitants agricoles.
- Le conseil agricole n'est pas toujours adapté aux territoires spécifiques. On notera par exemple la difficulté de disposer d'analyses de la valeur pastorale pour des parcelles qui comptent des ressources ligneuses importantes, et non prises en compte dans les référentiels de calcul habituels. Les Parcs accompagnent les agriculteurs à mieux valoriser des espaces considérés comme n'ayant - a priori - pas d'intérêt agronomique. Il faut pourtant ré-apprendre à les utiliser, à les mettre en valeur car ces espaces ont un intérêt alimentaire pour les animaux, un intérêt pour la préservation des paysages, pour lutter contre le changement climatique.

Être vecteur de lien, d'action collective, partagée

- Les Parcs agissent toujours en partenariat et interviennent souvent comme médiateur. Pour mener à bien leurs actions, la mise en synergie des acteurs est un facteur essentiel
- De plus en plus, les Parcs intègrent la société civile dans la construction des actions territoriales.

Continuer à développer l'expérimentation, l'innovation et la prospective

- Les Parcs s'attachent à expérimenter dans de nombreux domaines : développement de micro-filières locales qui valorisent l'agro-écologie et la diversité génétique ; construction d'une vision prospective sur le lien alimentation / santé / territoire ; initiation de nouvelles AOP sur des produits alimentaires, ...

Intervention de Philippe Pointereau – Solagro

Présentation de la plateforme « Osez l'agro-écologie »

Philippe Pointereau rappelle qu'en matière d'agro-écologie, les Parcs ont un réel savoir-faire, qu'ils développent depuis de nombreuses années. Dans le contexte actuel de mise en lumière de l'agro-écologie, les Parcs doivent s'impliquer fortement pour valoriser la connaissance des systèmes et pratiques agricoles qu'ils ont développée et faire valoir leur vision du développement agro-écologique.

Quelle est l'approche de l'agro-écologie de Solagro ?

Pour développer un discours et des projets solides, il est nécessaire de se donner un cadre d'analyse qui précise les contours de l'agro-écologie. Solagro s'appuie sur sept principes pour la définir.

- optimiser et équilibrer les flux de nutriments. L'agro-écologie doit conduire à réduire l'utilisation des intrants et ressources (engrais, pesticides chimiques, énergie, eau, ...)
- préserver les ressources naturelles (eau, air, sol, biodiversité)
- favoriser la diversité spécifique et génétique (conservation de races, utilisation de variétés anciennes)
- minimiser l'usage des ressources sensibles
- préserver et valoriser les services agro-écologiques (pollinisation, lutte biologique, stockage de carbone, etc.)
- contribuer au système alimentaire local
- favoriser la résilience des systèmes agricoles, leur capacité à faire face aux aléas climatiques, leur autonomie. Une des clés de la résilience réside dans la diversité du système.

Pour agir et contribuer au développement de l'agro-écologie, il y a trois enjeux majeurs :

- la compilation de données et la production de références qui permettent de caractériser les systèmes et pratiques agro-écologiques
- l'élaboration de scénarii qui fixent un objectif à atteindre, à moyen et long-terme
- le développement d'outils de communication permettant d'accélérer la transition

Dans ce but, Solagro a développé une plate-forme internet d'échanges « OSAé »⁹, considérant que les agriculteurs engagés dans des pratiques agro-écologiques sont les mieux placés pour en parler, transmettre leurs savoir-faire. Un investissement conséquent a été réalisé pour créer la plate-forme « OSAé ». Au delà de la présentation des principes de l'agro-écologie, elle contient des témoignages d'agriculteurs (pour chaque ferme, trois vidéos ont été réalisées autour des thèmes : qu'est-ce que pour vous l'agro-écologie ? / quel a été le « déclic » pour aller vers l'agro-écologie ? / la description d'une pratique agro-écologique sur la ferme. Douze fermes sont présentées à ce jour sur le site. L'élaboration de ce site est une démarche de longue haleine, initiée il y a 4 ans.

Bien évidemment, l'outil informatique permet de démultiplier les informations mais est loin de répondre totalement à tous les besoins. En effet, les agriculteurs ne vont pas changer leurs

pratiques en ayant vu un site internet. Ils vont le faire dans un travail communautaire, un travail collectif, en échangeant sur leurs pratiques.

Le site est visité à 30 % par des agriculteurs et à 70 % par des techniciens. Un forum a été mis en place, où les internautes peuvent poser des questions aux agriculteurs présentés. A ce jour, les questions transitent par Solagro qui relaie auprès des agriculteurs et assure la modération du forum.

Quelle collaboration avec les Parcs ? Propos de Pierre WEICK

Les Parcs, dans leur grande majorité, se reconnaissent dans les principes qui sous-tendent l'agro-écologie, développent de nombreux projets en cohérence avec ses principes et travaillent étroitement avec les agriculteurs de leur territoire. Ils sont - a priori - bien placés pour connaître des expériences à mettre en valeur sur une telle plate-forme.

Il reste toutefois à construire un discours partagé avec l'ensemble des acteurs qui font les Parcs, à vérifier que les sept principes proposés par Solagro nous réunissent et faire apparaître spécifiquement l'action des Parcs sur la plateforme. Et, au delà d'une posture nationale, chaque Parc doit se questionner sur l'acceptabilité par les acteurs locaux d'un positionnement clair en faveur de l'agro-écologie.

Liste des participants

BARLET	Julien	PNR Haut Jura	j.barlet@parc-haut-jura.fr
BEAUBEAU	Nicolas	PNR Marais poitevin	n.beubeau@parc-marais-poitevin.fr
BERSON	Mathieu	PNR Luberon	mathieu.berson@parcduluberon.fr
BLANCHON	Sylvain	PNR Volcans d'Auvergne	sblanchon@parcdesvolcans.fr
BOURBIER	Julien	PNR Vexin français	j.bourbier@pnr-vexin-francais.fr
CAVAILLÈS	Emilie	MAAF	emilie.cavaillès@agriculture.gouv.fr
CHING	Jade	PNR Narbonnaise	j.ching@parc-naturel-narbonnaise.fr
DEMERSSEMAN	Amandine	PNR Brière	a.demersseman@parc-naturel-briere.fr
DEVIC	Bernard	PNR Narbonnaise	bernard.devic@wanadoo.fr
DIREZ	Aurore	PNR Scarpe-Escaut	a.direz@pnr-scarpe-escaut.fr
DRUGMANT	France	Fédération des Parcs	fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr
FAVIER	Camille	PNR Haut-Languedoc	agriculture@parc-haut-languedoc.fr
FEVRE	Cécile	MEDDE	cecile.fevre@developpement-durable.gouv.fr
FILIFE	Delphine	PNR Vexin français	d.filife@pnr-vexin-francais.fr
FILLION	Laurent	PNR Chartreuse	laurent.fillion@parc-chartreuse.net
FRANQUIN	Matthieu	PNR Avesnois	matthieu.franquin@parc-naturel-avesnois.com
GARDET	Sandrine	PNR Pilat	sgardet@parc-naturel-pilat.fr
GIBOULOT	Marie-Amandine	PNR Morvan	ma.giboulot@parcdumorvan.org

GIRET	Dominique	PNR Marais Poitevin	d.giret@parc-marais-poitevin.fr
HENARD	Morgane	PNR Lorraine	morgane.henard@wanadoo.fr
HENRY	Jean-Marie	PNR Ballons des Vosges	jm.henry@parc-ballons-vosges.fr
JABRIN	Michel	PNR Pilat	mjabrin@parc-naturel-pilat.fr
KOCH LAVISSE	Anne-Lise	MEDDE, direction de l'eau et de la biodiversité	anne-lise.koch-lavisse@developpement-durable.gouv.fr
LABORDE	Cyril	PNR Millevaches en Limousin	c.laborde@pnr-millevaches.fr
LANGLOIS	Jean-Luc	PNR Vercors	jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr
MAUREL	Mylène	PNR Luberon	mylene.maurel@parcduluberon.fr
MOUGEY	Thierry	Fédération des Parcs	tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr
PETITDIDIER	Emmanuelle	Prestataire	epetitdidier@orange.fr
PINET	François	PNR Brenne	f.pinet@parc-naturel-brenne.fr
POINTEREAU	Philippe	Solagro	philippe.pointereau@solagro.asso.fr
RIGAUX	Julie	PNR Alpilles	agriculture@parc-alpilles.fr
ROUAUD	Cécilia	PNR Périgord Limousin	c.rouaud@pnrpl.com
SIX	Arnaud	PNR Périgord Limousin	a.six@pnrpl.com
STUCKER	Audrey	PNR Massif des Bauges	a.stucker@parcdesbauges.com
THOMAS	Marie	Parcs nationaux de France	marie.thomas@parcnational.fr
VANSTEELANT	Jean-Yves	PNR Haut Jura	jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr
WEICK	Pierre	Fédération des Parcs	pweick@parcs-naturels-regionaux.fr

Coordination :

France Drugmant – fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

Organisation du séminaire au Parc

Jean-Yves Vansteelant - jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr

Rédaction synthèse :

Emmanuelle Petitdidier - epetitdidier@orange.fr

Appui logistique :

Mathilde Feuillas - m.feuillas@parc-haut-jura.fr

Dominique Vespuce - dvespuce@parcs-naturels-regionaux.fr

Crédit photos :

Parc naturel régional du Haut-Jura

Avec le soutien financier de :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani 75018 Paris
Tel : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

www.parcs-naturels-regionaux.fr

